

# Signification de congé par huissier

# Par grimaldi, le 08/02/2013 à 08:06

#### Bonjour,

la signification par huissier d'un congé est-elle valable si elle n'a été remise que dans la boite à lettres du Locataire qui est absent au moment du passage de l'huissier, et qu'il ne va pas retirer l'acte?

Ce même Locataire ne retire pas non plus les lettre RAR...

Merci de vos réponses...

## Par Lag0, le 08/02/2013 à 08:09

#### Bonjour,

Je vous ai répondu dans l'autre discussion :

http://www.experatoo.com/locataires-locations/signification-conge-

locataire\_112238\_1.htm#.URSkeWeTL4Y

Inutile d'en ouvrir plusieurs sur le même sujet.

### Par grimaldia, le 08/02/2013 à 09:37

Merci de votre réponse, mais j'ignorais que les deux forums étaient interdépendants... mais je ne vois pas encore l'autre réponse....

Encore merci

# Par Lag0, le 08/02/2013 à 09:49

[citation]mais je ne vois pas encore l'autre réponse.... [/citation] Et en cliquant sur le lien en rouge dans mon message, vous ne voyez pas votre autre discussion ????